COP 2017 / 2018
Communication On Progress

Global Compact des Nations Unies

OCELLIS

Conception Travaux Aménagement

Sommaire

1 Présentation d'OCELLIS

2 Déclaration de la Direction

3 Les 10 principes du Pacte Global des Nations Unies auxquels nous adhérons

4 Les Droits de l'Homme

5 Les normes internationales du travail

6 La protection de l'environnement

7 Notre lutte contre la corruption

8 Annexes

Présentation d’OCELLIS

Depuis sa création en 1999, OCELLIS, entreprise indépendante certifiée, n’a cessé d’évoluer pour devenir un des leaders français en aménagement et rénovation d’espaces tertiaires.

Nous accompagnons, tout utilisateur ou propriétaire souhaitant optimiser ou valoriser leurs espaces de travail, sur l’ensemble de leur projet : de la conception à la maintenance des installations en passant par tous les corps de métiers du second œuvre.

Nos chiffres clés en 2017 :

- 1999, création de la société
- 56 collaborateurs : dont 37 collaborateurs au siège et 19 techniciens OCELLIS
- + de 2 000 clients
- 25 000 000 € de chiffre d’affaires en 2017
- 450 opérations par an, en moyenne
- 140 000 m² aménagés ou rénovés par an
- + 4 500 plans et projections /an

Déclaration de la Direction

OCELLIS a demandé son adhésion au Global Compact des Nations Unies en juin 2016, au travers d'une lettre adressée au Secrétaire Général des Nations Unies.

Aujourd'hui, par la présente Communication sur le progrès (COP), OCELLIS renouvelle son engagement à soutenir les 10 principes du Global Compact concernant les Droits de l'Homme, les Normes internationales du Travail, l'Environnement et la lutte contre la Corruption, rappelés ci-après.

OCELLIS renouvelle également son engagement à publier une communication sur le progrès (COP) décrivant les actions réalisées dans l'intégration de ces 10 principes.

Dans une logique de transparence, conformément aux attentes du Global Compact, nous rendons publique, par cette 1ère Communication sur le progrès, nos actions en relation avec les 10 principes sur l'année 2017/ 2018.

Christophe PINOT
Président d'OCELLIS

Les 10 principes du Pacte Mondial auxquels nous adhérons

Droits de l'Homme

1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

2 Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Normes internationales du travail

3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatc

5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.

8 Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

9 Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Source :
http://www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes

1. Les Droits de l’Homme – nos actions (1/2)

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;

2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;

OCELLIS adhère :

- Aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme de 1948
- Aux principes de l’Organisation Internationale du Travail (OIT)

Nos actions :

- Le service Administratif d’OCELLIS veille à respecter le code du travail français qui s’applique aux salariés
- La Charte des valeurs signée par le Président et tous les Directeurs
- Réalisation d’un livret d’accueil pour les nouveaux collaborateurs indiquant notre adhésion aux 10 principes du Pacte

Bienvenue chez OCELLIS

Nous avons le plaisir de vous accueillir au sein de nos équipes pour participer à la concrétisation des projets d’aménagement et de rénovation des espaces de travail de nos clients

1999, création de la société
60 collaborateurs
+ de 2 000 clients
25 000 000 € de chiffre d’affaires en 2017
450 opérations par an, en moyenne
120 000 m² aménagés ou rénovés par an
50/50 % de clients utilisateurs et propriétaires
+ 4 500 plans et projections /an

Nous adhérons aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations

Droits de l’homme
Principe 1 : Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l’homme sur le plan international ;

Principe 2 : assurez - vous qu’ils ne sont pas complices de violations des droits de l’homme.

La main d’œuvre
Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d’association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;

Principe 4 : l’élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;

Principe 5 : l’abolition effective du travail des enfants ;

Principe 6 : l’élimination de la discrimination en matière d’emploi et de profession.

Environnement
Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l’approche de précaution face aux défis environnementaux ;

Principe 8 : prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ;

Principe 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement.

Anti-corruption
Principe 10 : Les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l’extorsion de fonds et la corruption.

LIVRET D’ACCUEIL OCELLIS

Adresses Pratiques :

Accès par Tram :
Belvédère à 415 m
Suresnes Mont Valérien à 709 m

A proximité immédiate, à Suresnes
1 **MAIRIE :** 2, rue Carnot
Tel : 01 41 18 19 20
2 **A POSTE :** 1 Rue Fizeau
3 **PHARMACIE :** My Pharma - 101 Rue de Verdun
Tél : 01 45 06 00 55
BOULANGERIE
4 Au Verdun 52 Rue de Verdun
5 **CARREFOUR MARKET :** 103 Rue de Verdun
RESTAURANTS
6 Le Mousquetaire, 59 Rue de Verdun
7 Le cheval de Verdun, 34 Rue de Verdun

OCELLIS

8 Parkings avec places OCELLIS

Médecine du Travail : APST
17 rue Pierre Brossolette - 92 500 Rueil Malmaison
Tél : 01 47 51 87 05

1. Les Droits de l'Homme – nos actions (2/2)

Nos actions pour le bien-être de nos salariés au sein de nos locaux :

Un environnement de travail propice au bien-être et travail des salariés

- Des espaces de travail climatisés et insonorisés depuis 2018 par la mise en place de panneaux acoustiques

- Équipement de qualité : 2 écrans d'ordinateur par collaborateur, logiciels performants, fauteuils ergonomiques,…

- Une cafétéria équipée d'une machine expresso, fontaine à eau, micro-ondes, écrans tv…

- Des actions en interne pour créer un esprit d'équipe, une cohésion entre les collaborateurs :

  2017 : - Séminaire à Deauville

  - Trophée de Golf pour nos collaborateurs et clients VIP

  2018 : - Réalisation d'un évènement interne autour de la coupe du monde 2018

  - Escape Game : événement de team building pour nos collaborateurs

- Pour le bien-être et la santé des salariés : livraison chaque semaine, au siège, de fruits frais afin de faire bénéficier les salariés du bienfait des fruits en dehors des repas. Cette action a été mise en place via Les Vergers de Gally, une entreprise de paysage dont la mission est de cultiver la nature en ville, favorisant le bien-être et la biodiversité urbaine.
  Le panier est disposé sur un présentoir avec collecteur de monnaie. Les sommes perçues sont reversées en partie (déduction des frais de collecte) à la Fondation de France pour la recherche contre le cancer.

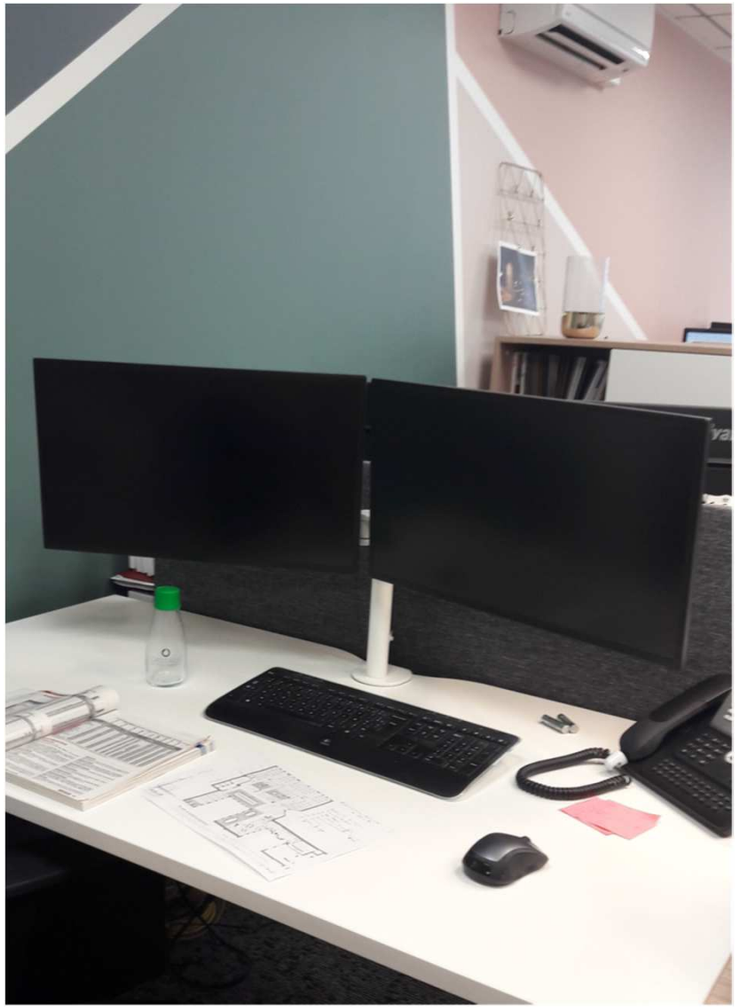

Un bureau type chez OCELLIS :
poste de travail Architecte

2. Les Normes internationales du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Actions :

- Ces principes sont repris dans tous nos contrats de sous-traitance, faisant adhérer de fait tout ses adhérents à ces principes fondamentaux.
- **Afin de veiller à garantir la protection de ses salariés,** OCELLIS mène **une prévention des risques professionnels** en mettant à disposition de son personnel des Equipements de Protection individuelle (EPI) :
    - Chaussures de sécurité
    - Masques anti-poussière
    - Lunettes de protection
    - Trousse de 1er secours 1ers soins
    - Casques de chantiers
    - Gilets de signalisation
    - Gants de manutention

Elle équipe également ses collaborateurs de t-shirts, pulls, parkas et polaires aux couleurs de la société OCELLIS

- Mise en œuvre de l’affichage obligatoire pour les entreprises avec les coordonnées de la médecine de travail, services de secours d’urgence….

2. Les Normes internationales du travail

OCELLIS renouvelle régulièrement les formations de son personnel:

- Accessibilité aux personnes handicapées le diagnostic : 3 attestations en 2016 (cf. annexe 1)
- Attestation Aptitude Fluides : 2 attestations en 2017 (cf. annexe 2)
- Formation habilitation électrique : 9 attestations en 2017 (cf. annexe 3)
- Formation des travailleurs à la Prévention des Risques liés à l'amiante : 8 attestations en 2015 (cf. annexe 4)
- Formation Multimédia Connect : 6 attestations en 2016 (cf. annexe 5)
- Formation règlement de sécurité incendie dans les établissements de 5ème catégorie : 3 attestations en 2016 (cf. annexe 6)
- Sensibilisation au Risque de Plomb dans le BTP : 4 attestations en 2015, 4 en 2016 , 1 en 2018 (cf. annexe 7)

2. Les normes internationales du travail – nos résultats

- Tous les salariés de OCELLIS ont un âge supérieur à l'âge légal en vigueur : entre 20 ans et 56 ans
- En 2017, OCELLIS emploie 85 % de ses salariés (techniciens inclus) en contrat à durée indéterminée
- Respect des normes de salaire : OCELLIS dépend de la convention collective du bâtiment qui fixe un minima à respecter en terme de salaire à respecter
- Nous proposons une mission adaptée à tous nos salariés et souhaitons réduire toute inégalité en favorisant notamment la mixité dans un secteur à dominante très masculine

Effectif total au 01/015/2018	Effectif total (hors techniciens)	% de femmes (hors techniciens)
56	**39**	**26 %**

Ainsi depuis 2 ans, les femmes représentent 40 % des recrutements.

3. La protection de l’environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;

8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;

OCELLIS poursuit sa démarche environnementale via des actions suivantes :

- Afin de limiter les déchets et de moins polluer, OCELLIS a pris l’initiative dès 2017 de substituer les gobelets et ustensiles de cuisine en plastique par la mise à disposition de mugs et de couverts en inox.
- Une fontaine à eau éco-responsable : une fontaine à eau CASTALIE a été mise en place dans notre espace cafétéria avec mise à disposition de bouteilles et distribution de gourdes en verre à chacun de nos collaborateurs. Cette fontaine est une alternative de qualité aux traditionnelles fontaines réseau et bonbonnes d’eau. En supprimant le transport des bouteilles et les emballages en plastique, elle s’intègre également dans notre démarche RSE.
- Limitation du nombre de copies internes par la suppression de tous les copieurs individuels : achat de 2 photocopieurs multifonctions
- Plus de fax papier : les fax arrivent directement sur une boite mail : achat@ocellis.fr afin de limiter la consommation de papier

3. La protection de l’environnement : actions (suite) et nos objectifs

- Flotte de véhicules basse consommation

- Recyclage de déchets de chantiers via un partenariat avec la société de recyclage Paprec Chantiers .
  En 2017 :

  - 2,9 Tonnes de GRAVM (Gravats Mélangés)

  - 227,370 Tonnes de DBI : déchet industriel banal (DIB), déchet ni inerte ni dangereux,...

Nos Objectifs :

- Développer notre flotte de véhicule électriques

- Proposer systématiquement des chantiers green à nos clients

- Proposer des variantes en installations électriques et de climatisations à énergies à faible consommation

4. Notre lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Lors de l'embauche de chaque salarié, remise en main propre et signature d'une note de service « Règlement Ethique de la société OCELLIS » éditée le 20.02.17. (Cf. annexe 8)

OCELLIS interdit à ses salariés d'offrir ou d'accepter des présents ou des gratifications pouvant influencer le jugement de la personne qui les reçoit en échange de marché, de services ou d'informations confidentielles ou sil 'objectif est d e biaiser une décision.

De même chaque représentant ou salarié en contact avec des fournisseurs doit s'assurer que les fournisseurs sont traités de manière équitable et honnête.

Annexes

Annexes 1/3

Annexe 1:
Accessibilité aux personnes handicapées le diagnostic

apave

APAVE PARISIENNE S.A.S.
Formation Générale Paris
13 Rue Salneuve
75017 PARIS

ATTESTATION DE STAGE ET DE PRESENCE

Nous attestons que :
[redacted] Anaïs
A participé pendant 21 heures au stage :

Accessibilité aux personnes handicapés : le diagnostic - BAD011-0002

D'une durée : 3 jour(s), soit 21 heure(s)

Date(s) : Du 23/11/2016 au 25/11/2016

Lieu principal : CENTRE DE FORMATION SALNEUVE
11, rue Salneuve
75017 PARIS

Fait à PARIS, le 30 novembre 2016

MR NEDELEC Thierry
Directeur Formation

APAVE PARISIENNE S.A.S. – 17, rue Salneuve 75854 PARIS Cedex 17 – Tél. 01 40 54 58 00 – Fax. 01 40 54 58 88 - www.apave.com
R.C.S. PARIS : 393 168 273 – Code A.P.E. : 7120B – N° TVA Intra-communautaire : FR 60 393 168 273 - SAS au capital de 21.607.020 euros

Annexe 2:
Attestation Aptitude Fluides

atlantic

ATTESTATION D'APTITUDE
Catégorie I – Organisme Evaluateur N° 2032421

Conformément à l'article R . 543-106 du code de l'environnement, l'organisme évaluateur

CESC ATLANTIC
44, Boulevard des Etats-Unis
85000 LA ROCHE SUR YON

Atteste que Monsieur [redacted]
Né le : 09/12/1990

Dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

Le contrôle d'étanchéité, la maintenance et l'entretien,
La mise en service, la récupération des fluides de tous les équipements
De réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

Attestation N° : 110647 obtenue le 12/10/2011

Fait à Bourg La Reine, le 21 octobre 2011

Béatrice PELTIER
Responsable Service Formation

CESC - Service Formation
44 boulevard des Etats-Unis - BP 65
85002 La Roche sur Yon cedex
Siret : 479 739 260 00012 - APE 4613 Z
Tél. 02 51 44 34 34 - Fax 02 51 62 07 98

FOR EVA the009B

C.E.S.C. (Compagnie Européenne de Service Commercial) SNC au capital de 50.000 €
SERVICE FORMATION : 58 avenue du Général Leclerc – 92340 BOURG LA REINE – Tél : 0 825 896 800 – Fax : 01.46.63.61.28
SIEGE SOCIAL : 44 Bd des Etats-Unis – BP 65 – 85000 LA ROCHE SUR YON
R.C.S. 479 739 260 – SIRET 479 739 260 00045 – CODE NAF 4613 Z – N° TVA FR 60 479 739 260

Annexe 3:
Formation habilitation électrique

C.N.F.S.E
Centre National de Formation en Sécurité et Environnement

Attestation de Formation
En Habilitation Électrique

Nous soussigné C.N.F.S.E. attestons que,
conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du code du Travail :
Monsieu[redacted]A

A suivi la formation Habilitation électrique B1V B2V BC BR H0
Cette formation s'est déroulée du 14/12/2016 au 16/12/2016,
d'une durée totale de 21 heures sur 3jours.

Les objectifs de formation visés sont d'acquérir Apprendre la réglementation en matière selon la norme NF C18-510. Appliquer les consignes de sécurité en BS liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur

Résultats de l'évaluation des acquis : ☒ **Maîtrise complète** ☐ **maîtrise partielle** ☐ **non maîtrisé**

Centre national de formation en sécurité et environnement
231 rue St Honoré 75001 PARIS
RCS Paris 482.379.302

Paris,
le 16/12/2016

231 rue St Honoré – Paris 1er – Tél : 01.84.16.38.25- Fax : 09.72.33.02.35 – courriel : contact@cnfse.fr
RCS Paris 482.379.302 – APE : 8559A- Sarl capital 8.000 euros – Déclaration d'activité 11.75.51614.75

Annexe 4:
Formation des travailleurs à la Prévention des Risques liés à l'amiante

ARCALIA
Agence : Les Mureaux
Adresse : 4-6 Rue Langevin
ZAC des garennes
78130 LES MUREAUX
Tél : 01 30 04 15 23

ATTESTATION DE COMPETENCE
N°6247853-1 / DUE

Formation des Travailleurs à la Prévention des Risques liés à l'Amiante : Arrêté du 23 Février 2012.
Module : Personnel opérateur de chantier
Formation préalable
Référence : ARCA FO 05
Nom du Formateur : Jean-Louis PROUVEUR – Philippe GASPARIN

ARCALIA
Atteste que : Mons[redacted]72 a suivi en totalité la formation en référence,
du 30/03/2015 au 31/03/2015 (soit 2 jours d'enseignement) et en **acquis les compétences**
pour les activités définies à l'article R.4412-94 § 2 du code du travail.

Fait, Aux Mureaux le 31/03/2015

Jean-Louis PROUVEUR
Responsable formation

La présente attestation est valable 3 ans. Une session de recyclage doit être suivie dans les 3 ans pour en prolonger la validité.

SODIA SAS – 66 rue de Villiers 92300 Levallois Perret France – SIRET 39241768900065 – B 392 417 689 RCS Nanterre
APE 7112B – Capital 76500 EUR – Num TVA : FR66392417689

Annexes 2/3

Annexe 5 :
Formation
Multimédia Connect

MMC MultimediaConnect — first FORMATION

CERTIFICATION MULTIMEDIA CONNECT

MULTIMEDIA CONNECT, par l'intermédiaire du centre de formation F.I.R.S.T (Formation à l'Intégration des Réseaux et Systèmes de Télécommunications), atteste que la société **TBI (TECHBATINDUS) - 37 RUE BENOIT MALON - 92150 SURESNES** a suivi les modules de formations spécifiques et a obtenu la CERTIFICATION MULTIMEDIA CONNECT.

N° de certification : 201607021

En conséquence, la société **TBI (TECHBATINDUS) - 37 RUE BENOIT MALON - 92150 SURESNES** est à même de concevoir, mettre en œuvre, et installer tout réseau et pré-câblage informatique et V.D.I (Voix-Donnée-Image) intégrant les produits MULTIMEDIA CONNECT « Gamme Cuivre et Fibre optique », dans le strict respect des normes en vigueur ainsi que des règles de l'art, et peut proposer **la garantie de 25 ans sur les composants et de 25 ans sur les installations.**

Niveau de Certification

ETUDE CONCEPTION INSTALLATION ET RECETTE D'UN RESEAU CAT5E-6-6A/CLASSE D-E-EA

ETUDE, CONCEPTION, REALISATION, RECETTE ET MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU LOCAL FIBRES OPTIQUES : EIA/TIA 568-C ET ISO 11801

Date de Validité : **22 juillet 2019**

Olivier PARIZOT
Directeur Général
Multimédia Connect

Air Park de Paris – Bât. Le Comodore – 3 Rue Jeanne Garnerin – 91320 Wissous

Annexe 6 :
Formation règlement de sécurité incendie dans les établissements de 5ème catégorie

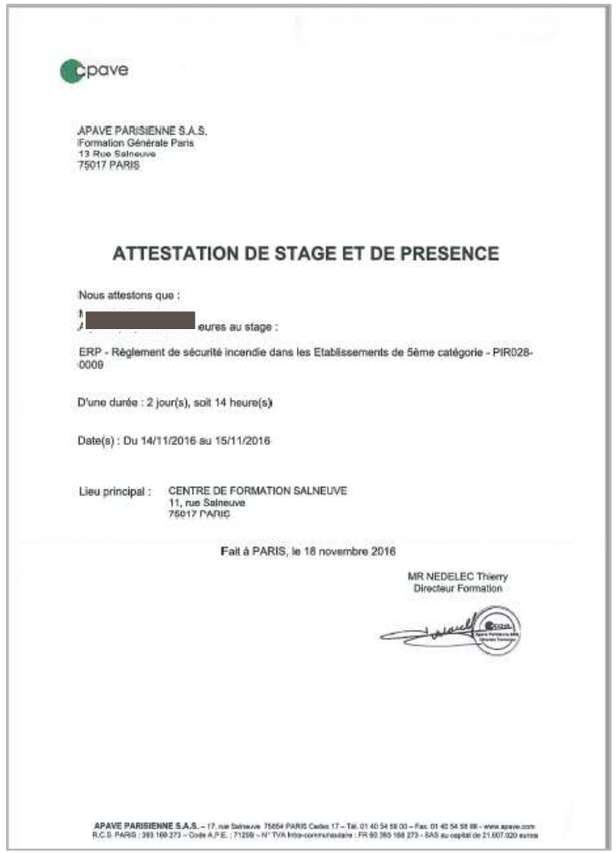

cpave

APAVE PARISIENNE S.A.S.
Formation Générale Paris
13 Rue Salneuve
75017 PARIS

ATTESTATION DE STAGE ET DE PRESENCE

Nous attestons que :

[redacted] eures au stage :

ERP - Règlement de sécurité incendie dans les Etablissements de 5ème catégorie - PIR028-0009

D'une durée : 2 jour(s), soit 14 heure(s)

Date(s) : Du 14/11/2016 au 15/11/2016

Lieu principal : CENTRE DE FORMATION SALNEUVE
11, rue Salneuve
75017 PARIS

Fait à PARIS, le 18 novembre 2016

MR NEDELEC Thierry
Directeur Formation

APAVE PARISIENNE S.A.S. – 17, rue Salneuve 75854 PARIS Cedex 17 – Tél. 01 40 54 58 00 – Fax. 01 40 54 58 88 – www.apave.com
R.C.S. PARIS : 393 168 273 – Code A.P.E. : 7120B – N° TVA Intra-communautaire : FR 60 393 168 273 - SAS au capital de 21.607.020 euros

Annexe 7 :
Sensibilisation au Risque de Plomb dans le BTP

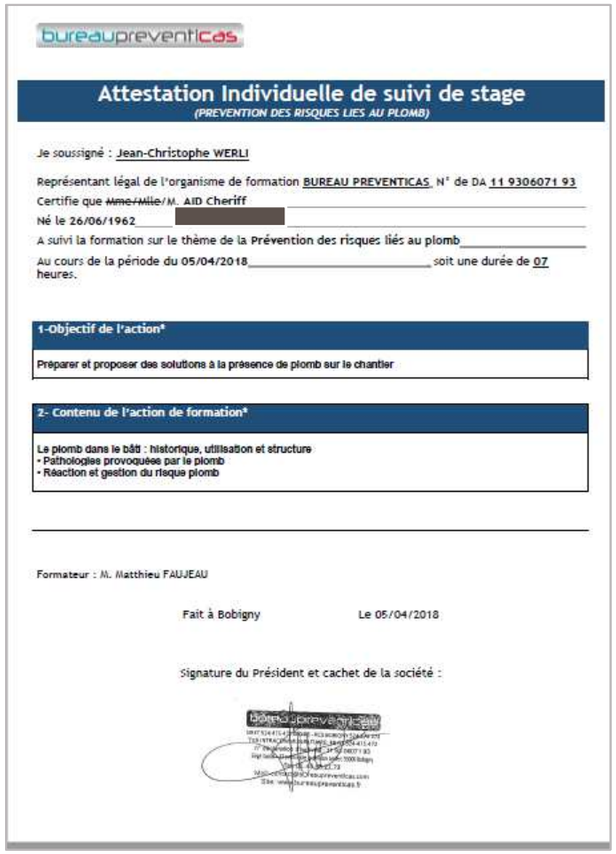

bureaupreventicas

Attestation Individuelle de suivi de stage
(PREVENTION DES RISQUES LIES AU PLOMB)

Je soussigné : Jean-Christophe WERLI

Représentant légal de l'organisme de formation BUREAU PREVENTICAS, N° de DA 11 9306071 93

Certifie que ~~Mme/Mlle~~/M. AID Cheriff

Né le 26/06/1962 [redacted]

A suivi la formation sur le thème de la Prévention des risques liés au plomb

Au cours de la période du 05/04/2018 soit une durée de 07 heures.

1-Objectif de l'action*

Préparer et proposer des solutions à la présence de plomb sur le chantier

2- Contenu de l'action de formation*

Le plomb dans le bâti : historique, utilisation et structure
- Pathologies provoquées par le plomb
- Réaction et gestion du risque plomb

Formateur : M. Matthieu FAUJEAU

Fait à Bobigny Le 05/04/2018

Signature du Président et cachet de la société :

Annexes 3/3

Annexe 8 : règlement éthique OCELLIS – affichage depuis le 20-02-2017

OCELLIS

Objet : Règlement Ethique de la Société OCELLIS

Suresnes, le 20 Février 2017

Note de service n° 3 à l'attention de l'ensemble du personnel

CADEAUX, INVITATIONS ET AVANTAGES DIVERS

a) L'Ethique de la société Ocellis s'oppose à ce que ses représentants et salariés promettent ou offrent, directement ou indirectement, des offres, cadeaux, dons, promesses ou avantages quelconques, tels que définis ci-après, à des clients ou autres partenaires de nature à influencer, ou donner l'impression d'influencer, une décision commerciale. Ces dispositions ne préjudicient toutefois pas de la possibilité de prendre en charge les frais de logement et/ou de restauration des clients en visite dans le cadre du suivi de nos relations commerciales, notamment dans les relations d'après- vente, sous réserve que cette prise en charge soit conforme aux pratiques du Groupe et validée par le supérieur hiérarchique.

b) Réciproquement, l'Ethique de la société Ocellis s'oppose à la pratique pour ses représentants et salariés de, directement ou indirectement, solliciter ou accepter de recevoir de clients, intermédiaires ou fournisseurs de quelconques offres, cadeaux, dons, promesses ou avantages, tels que définis ci après, risquant de compromettre leur impartialité ou leur indépendance de décision.

c) De même, l'Ethique de la société Ocellis s'oppose à ce que ses représentants et salariés proposent ou reçoivent, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques à une personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public ou investie d'un mandat électif public pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat.

37, rue Benoît Malon – 92150 Suresnes – Tél. : 01 47 39 05 01 – Fax : 01 47 39 08 23 – www.ocellis.fr
SAS au capital de 400 000 € – RCS Nanterre – Siret 424 508 638 000 48 – Code APE 4120B – N° TVA intracommunautaire : FR 25424508638

OCELLIS

Dans les trois cas, il s'agit de cadeaux, promesses, dons, offres ou avantages divers qui, de par leur valeur, leur caractère inhabituel, pourraient être considérés comme étant en dessous de leur prix de marché et/ou disproportionnés dans le cadre de relations commerciales courantes.

A titre d'exemple, il n'est pas autorisé de promettre, offrir ou recevoir :

- Des cadeaux de nature monétaire ou autres cadeaux équivalent (ex : chèques cadeaux, etc.)
- Des prestations de services au bénéfice de la personne sous quelque forme que ce soit, offertes gratuitement, sans contrepartie ou dans des conditions de prix inférieures au prix du marché ;
- Des voyages dans un cadre non-professionnel ou à des conditions qui ne reflètent pas ceux du marché ;
- Le règlement des dépenses de personnes n'appartenant pas à la société Ocellis en ce compris notamment l'épouse/de l'époux, des enfants ou de tout autre membre de la famille ;
- La fourniture de la marchandise ou de prestations de services avec des réductions inhabituelles sans contrepartie contractuelle ;
- Des prêts dans des conditions hors marché et/ou sans contrepartie.

Un représentant ou un salarié que se verrait proposer des cadeaux, avantages ou invitations entrant dans le cadre des usages normaux d'un client, fournisseur, intermédiaire dans le respect des lois applicables devra déclarer ceux-ci à son supérieur hiérarchique et recevoir l'autorisation de celui-ci avant toute acceptation.

Dans le cas où un représentant ou un salarié se verrait proposer des cadeaux avantages ou invitations s'écartant des usages normaux, le représentant ou le salarié devra immédiatement informer avant toute acceptation, sa direction.

Plus généralement, en cas de doute, les représentants ou salariés devront en référer à un des membres de la direction auquel il appartiendra de fixer en la matière, la frontière entre les civilités normales et l'obtention de faveurs contraires à l'intérêt de la société Ocellis.

37, rue Benoît Malon – 92150 Suresnes – Tél. : 01 47 39 05 01 – Fax : 01 47 39 08 23 – www.ocellis.fr
SAS au capital de 400 000 € – RCS Nanterre – Siret 424 508 638 000 48 – Code APE 4120B – N° TVA intracommunautaire : FR 25424508638

OCELLIS

RELATIONS FOURNISSEURS

Outre les principes et les règles énoncées dans les autres chapitres de ce Code (conflit d'intérêt, cadeaux…), chaque représentant ou salarié en contact avec des fournisseurs doit s'assurer que les fournisseurs sont traités de manière équitable et honnête.

Par ailleurs, la stratégie achats de la société Ocellis est de s'engager à ne travailler qu'avec des fournisseurs qui acceptent les valeurs et engagements du Groupe.

Tout employé qui entretient de par ses fonctions, des relations d'affaires avec un fournisseur, ne doit pas utiliser ce dernier à des fins privées à des conditions différentes de celles habituellement offertes au public ou de façon générale, à des conditions préférentielles ne ressortant pas de conditions de marché normales.

[redacted]

Remis le
A

37, rue Benoît Malon – 92150 Suresnes – Tél. : 01 47 39 05 01 – Fax : 01 47 39 08 23 – www.ocellis.fr
SAS au capital de 400 000 € – RCS Nanterre – Siret 424 508 638 000 48 – Code APE 4120B – N° TVA intracommunautaire : FR 25424508638

CONTACTS

Président
Christophe PINOT, cpinot@ocellis.fr

Directeur Général
Romuald ALVES CUNHA, ralvescunha@ocellis.fr

37 rue Benoît Malon
92150 Suresnes
01 47 39 05 01

contact@ocellis.fr
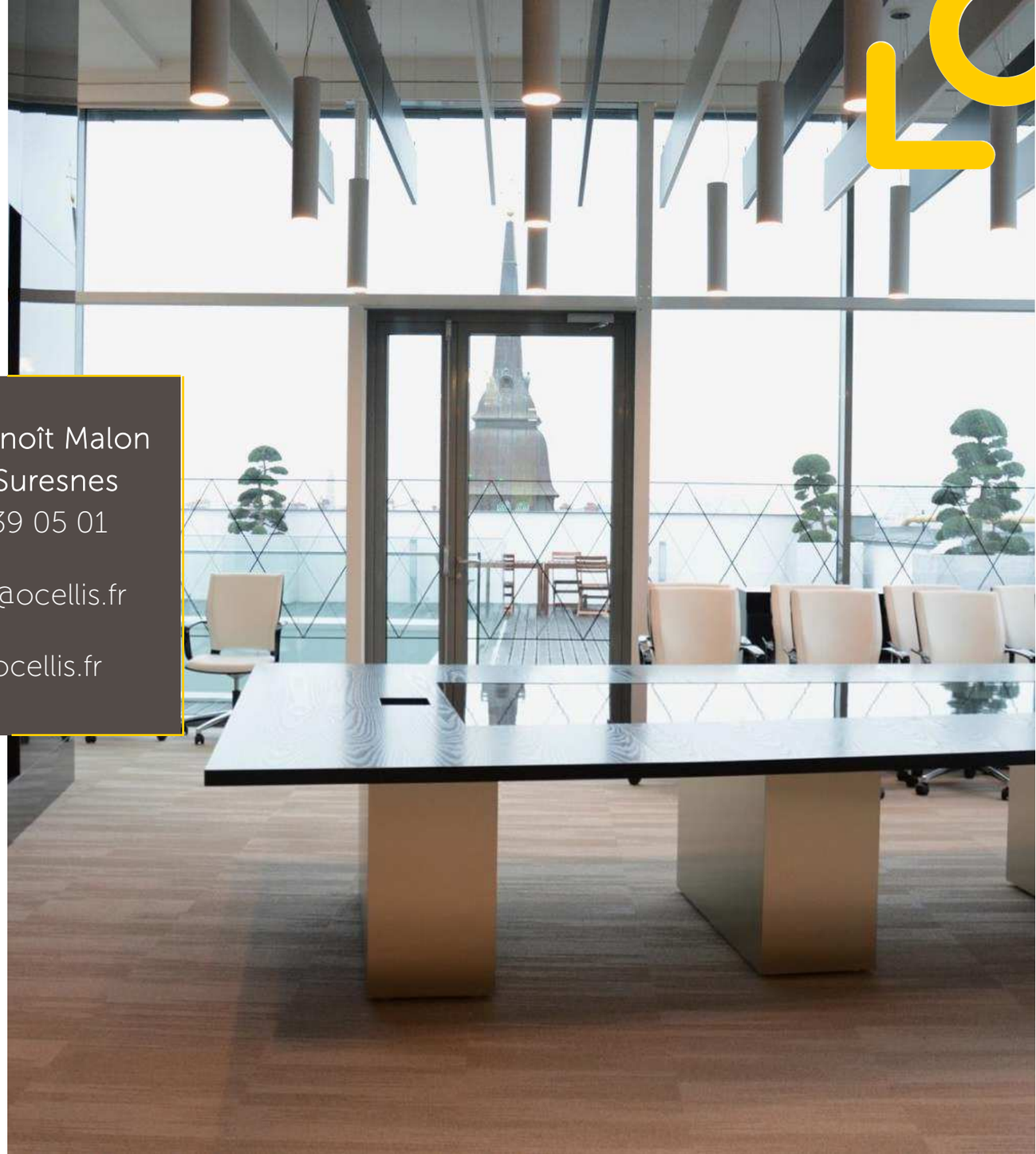
www.ocellis.fr